

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 avril à 17h00, le conseil municipal, légalement convoqué le 11 avril 2024, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Jean-Christophe BARTOLI, Paul QUILICHINI, Pierre QUILICHINI, Jean-Pierre SAMPIERI, Caroline CUCCHI, SANTARELLI Félix, Jean-Vincent TOMASI
Présents : 8	
Votants : 12	Etaient excusés et représentés par pouvoir : Zélia BERQUEZ-QUILICHINI, Jean-Pierre ANTONETTI, Paul GIUDICELLI, Marie-Gabrielle VAUTRIN
	Etaient absents : Mathieu CESARI, Christophe MANICCIA, Jérôme POLVERINI
	Secrétaire de séance : Jean-Christophe BARTOLI
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Ouverture des commerces de détail les dimanches sur la commune de Pianottoli-Caldareello - Dérogation au repos dominical - ANNEE 2024

Le maire rappelle qu'en son article L 3132-26 du code du travail issu de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », il est mentionné que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal,

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI,

Considérant les courriers adressés aux deux centres commerciaux de la commune de Pianottoli-Caldareello, SAS VIAGENTI et SARL MANICCIA Distribution, pour connaître leurs intentions en matière d'ouverture de leurs commerces les dimanches de l'année 2024,

Considérant les réponses reçues des deux centres commerciaux et les dates communes d'ouverture retenues par la municipalité pour permettre aux deux centres commerciaux d'ouvrir les mêmes 12 dimanches en 2024, Considérant que cette proposition a été soumise à l'approbation de la Communauté de Commune du Sud-Corse,



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : de proposer le calendrier suivant pour les ouvertures dominicales de l'année 2024, dans les deux centres commerciaux de la commune, comme suit :

Dimanche 16 juin	Dimanche 14 juillet	Dimanche 11 août
Dimanche 23 juin	Dimanche 21 juillet	Dimanche 18 août
Dimanche 30 juin	Dimanche 28 juillet	Dimanche 25 août
Dimanche 07 juillet	Dimanche 04 août	Dimanche 22 décembre

Voix POUR :	12
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 22/04/2024	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarelo, le, 18/04/2024 ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22/04/2024 <p style="text-align: right;">Le Maire  Charles-Henri BIANCONI</p> 
--	--